

Procès-verbal de la XXVème réunion de la Commission Mixte franco-italienne pour l'entretien des bornes et de la frontière

La Commission Mixte franco-italienne pour l'entretien des bornes et de la frontière (ci-après dénommée "Commission Mixte") s'est réunie à Nice à la Préfecture des Alpes Maritimes les 8 et 9 avril 2015.

La composition des délégations française et italienne est annexée au présent procès-verbal (annexe 1).

LA COMMISSION MIXTE EST CONVENUE DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

- Point 1: Compte-rendu des travaux de détermination de la ligne frontière effectués en 2012, 2013, et 2014 par les experts techniques**

- Point 2: Etat de la numérisation des fiches signalétiques des points frontières**

- Point 3: Point sur les travaux de restitution photogrammétrique de la ligne frontière et validation bilatérale de la ligne du secteur 8**

- Point 4: Considérations générales de la Commission mixte sur les travaux des experts techniques**
 - a) **Ligne frontière pour les glaciers des secteurs II e III**
 - b) **Relevé photogrammetrique de l'ancien lit du torrent "Piccola Dora" à Clavière**
 - c) **Mise à jour de la liste des coordonnées des points frontière**

- Point 5: Etat des points frontière :
Examen des rapports rédigés par les responsables des secteurs I à VIII**

- Point 6: Travaux à réaliser en 2015 sur la frontière**

- Point 7: Divers**
 - a) **Le point triple Franco-suisse-italien**
 - b) **Considérations sur l'éventuelle mise à jour de l'accord franco-italien**
 - c) **Prochaine réunion des experts techniques**
 - d) **Prochaine réunion de la Commission mixte**

Point 1 de l'Ordre du Jour

Compte-rendu des travaux de démarcation, d'entretien et de détermination de la ligne frontière effectués en 2012, 2013, et 2014 par les experts techniques

Comme prévu au point 5 de l'ordre du jour du compte-rendu de la XXIVème réunion de la Commission mixte (Bard – AO- 2012), les experts techniques ont présenté les travaux effectués sur le terrain.

Un groupe de travail italien a effectué des mesures GPS pour déterminer la ligne frontière sur les portions où les restitutions photogrammétriques effectuées indépendamment par les deux parties ont fait apparaître des divergences significatives.

Les travaux de mesures ont été réalisés en présence de l'expert technique français lors des périodes suivantes :

- Du 25 juin au 6 juillet 2012 sur les secteurs VIII, VII et VI; liste détaillée des travaux au point 1 de l'ordre du jour du compte rendu de la réunion des experts techniques qui s'est tenue à Florence en novembre 2012 (annexe 2 du présent compte rendu);
- Du 9 au 18 juillet 2013 sur les secteurs IV, V et VII; liste détaillée des travaux au point 1 de l'ordre du jour du compte rendu de la réunion des experts techniques qui s'est tenue à St Mandé en novembre 2013 (annexe 3 du présent compte rendu);
- Du 29 juillet au 7 août 2014 sur les secteurs II et III; liste détaillée des travaux au point 1 de l'ordre du jour du compte rendu de la réunion des experts techniques qui s'est tenue à Florence en octobre 2014 (annexe 4 du présent compte rendu).

Par ailleurs, des mesures GPS-RTK ont été effectuées pour déterminer l'ancienne position de la borne 6B et celle de la nouvelle borne 6B1 au col du Petit St-Bernard, dont la fiche signalétique a été rédigée et sera ajoutée à la documentation officielle.

La Commission mixte a pris acte, apprécie à sa valeur et approuve tous les travaux exécutés par les experts techniques.

Point 2 de l'Ordre du Jour

Etat de la numérisation des fiches signalétiques des points frontières

La Commission mixte a pris connaissance de l'état d'avancement de la numérisation des fiches signalétiques des points frontière.

A ce jour, les experts techniques ont achevé la numérisation des fiches signalétiques des secteurs I, II, III, IV, V, VI, VIII et de quelques unes du secteur VII (475 fiches sur un total de 698).

Au cours de la réunion des experts techniques de 2013, la Partie italienne a remis à la Partie française, pour le contrôle et la traduction, 102 fiches du secteur VII, 121 restants à rédiger. Elles seront vérifiées lors de la prochaine réunion des experts techniques.

La Commission mixte souhaite que la numérisation puisse être achevée avant la fin 2015. Chaque fiche signalétique sera complétée des noms des experts techniques français et italiens ainsi que de ceux des Présidents des deux délégations.

La Commission mixte charge les experts techniques d'écrire une note explicative sur le contenu de ces fiches, qui sera cosignée par les présidents des deux délégations.

Point 3 de l'Ordre du Jour

Etat des lieux des travaux de restitution photogrammetrique de la ligne frontière et validation bilatérale de la ligne du secteur VIII

La Commission mixte a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux de restitution photogrammetrique de la ligne frontière.

Suit ci-dessous la récapitulation des travaux subdivisée par secteurs :

- Secteur I : ligne frontière déjà restituée par les deux pays; quelques divergences sont apparues sur une partie de la frontière, qui pourront être résolues au cours de travaux de mesures prévus dans l'année;
- Secteur II : ligne frontière déjà restituée par les deux pays; le travail d'unification des points de vue est terminé.
- Secteur III : ligne frontière déjà restituée par les deux pays; le travail d'unification des points de vue est terminé.
- Secteur IV : ligne frontière déjà restituée par les deux pays; le travail d'unification des points de vue est presque terminé. Le dernier accord repose sur la restitution à partir d'anciennes photos aériennes du lit initial de la « Piccola Dora ».
- Secteur V : ligne frontière déjà restituée par les deux pays; le travail d'unification des points de vue est terminé.
- Secteur VI : ligne frontière déjà restituée par les deux pays; le travail d'unification des points de vue est terminé.
- Secteur VII : ligne frontière déjà restituée par les deux pays; le travail d'unification des points de vue est terminé.
- Secteur VIII : ligne frontière déjà restituée par les deux pays; le travail d'unification des points de vue est terminé ; la liste des points qui jalonnent la ligne frontière a été rassemblée dans un document comprenant leur codification et leurs coordonnées géographiques exprimées dans le système européen ETRS89.

Les deux parties se réservent la possibilité de comparer les résultats des restitutions actuelles à d'éventuels nouveaux éléments s'avérant pertinents pour améliorer la définition du tracé de la ligne frontière.

Les experts techniques ont rédigé pour le secteur VIII un nouveau document : la liste des points qui jalonnent le tracé de la ligne frontière, appelé "Liste des coordonnées ETRS89 des points du tracé de la ligne frontière franco-italienne" (annexe 5 du présent compte rendu), comprenant :

- Le numéro de borne ou le code numérique incrémenté des points mesurés ou restitués entre deux points frontière successifs.
- Les coordonnées géographiques ETRS89.

La Commission mixte, après avoir examiné le document cité ci dessus, l'approuve et charge les experts techniques d'étendre les critères retenus pour ce document à tous les autres secteurs de la frontière, une fois achevée la phase de détermination de la ligne frontière numérique. Ce document sera ajouté à la documentation officielle de la frontière.

La délégation italienne informe qu'en janvier 2013, dans le cadre du projet « State Boundaries of Europe » (SBE), a été transmis à Swisstopo (organisme responsable de la base de données), sa première version de toute la frontière franco-italienne, créée à partir des données non encore harmonisées en sa possession.

La Partie française propose qu'une nouvelle version de cette ligne frontière soit versée aux projets européens SBE et ELF après l'avoir co-validée avec la Partie italienne lors de la prochaine réunion des experts techniques. La Partie italienne est d'accord avec cette proposition.

Point 4 de l'Ordre du Jour

Considérations générales de la Commission mixte sur les travaux des experts techniques.

a) Ligne de frontière sur les glaciers des secteurs II et III

La Partie italienne remarque que le travail de restitution photogramétrique de la ligne frontière des secteurs II et III concernés par les glaciers a permis de déterminer les portions de frontière sur la ligne de partage des eaux des glaciers. En outre, au cours des travaux de 2014 les différences entre les deux restitutions ont été résolues par des mesures sur le terrain. Cependant, sur ces zones un tracé de la frontière coïncidant avec l'actuelle ligne de partage des eaux a été validé par les deux parties. Cette détermination numérique ne remet pas en cause la description de la frontière dont la référence reste la ligne de partage des eaux.

b) Relevé photogrammétrique de l'ancien lit du torrent "Piccola Dora" à Clavière

Pendant le travail de terrain réalisé en 2014, une reconnaissance a été effectuée à Clavière entre les bornes 24Z et 24ZA, où la frontière coïncide avec le lit du torrent « Piccola Dora ».

Il a été constaté que le lit du torrent a été modifié par les travaux de remblais à la suite des inondations du 3 Août 1990. En accord avec les experts italiens, la Partie française a réalisé une restitution photogrammétrique de l'ancien lit du torrent, sur la base de photographies aériennes antérieures à 1975 (année d'abornement de la zone de Clavière). Le tracé résultant a été comparé à celui reporté sur la carte officielle au 1: 10 000 exécutée lors de l'abornement.

La comparaison des deux tracés a révélé une différence d'environ 4-5 mètres, probablement due à une simplification de l'axe du lit dessiné sur la carte officielle.

Comme l'énonce l'article 1 de l'Accord entre le Gouvernement de la République italienne et le gouvernement de la République française relatif à l'entretien des bornes et de la frontière, " l'abornement de la frontière doit être précisé et entretenu de manière que le tracé en soit bien déterminé et puisse être repéré facilement sur toute son étendue".

La Commission mixte estime approprié de décrire et éventuellement matérialiser sur le terrain l'ancien tracé du lit du torrent déterminé par les restitutions photogrammétriques.

c) Mise à jour de la liste des coordonnées des points frontières

Comme prévu au point 4 de l'ordre du jour de la XXIVème réunion de la Commission mixte (Bard, 2012), les experts techniques ont procédé à la mise à jour en deux exemplaires de la "liste des coordonnées des points frontière" sur la base des corrections effectuées de 2004 à ce jour.

La Commission mixte a approuvé la nouvelle liste mise à jour et les présidents des deux délégations ont signé le document.

Point 5 de l'Ordre du Jour

Etat des points frontières

Examen des rapports remontés par les responsables des secteurs I à VIII

Les délégués à l'abornement français récapitulent l'état des bornes dans leur secteur.

Secteur III : Aurélien Bertrand, chef de service douanier de la surveillance à Modane dans le département de la Savoie, signale que la borne 16 (Mont Cenis) est fendue aux deux-tiers. Il a aussi signalé la nécessité de remblayer le terrain pour consolider le socle de la borne. Il nous informe que le préfet de la Savoie a déjà contacté les services compétents afin de réaliser ces travaux sans lesquels un remplacement deviendra inévitable.

Secteur IV : Pierre Yves-Lecordix pour le département des Hautes-Alpes n'a signalé aucune détérioration majeure.

Secteur VII : Antoine Cutri du service douanier de Menton vérifie chaque trimestre une partie des 227 bornes dont il a la charge. Il n'a signalé aucune détérioration majeure à une exception près (à préciser).

Secteur VIII : Jean-Luc Falco précise que le secteur VIII est de compétence italienne. A sa demande, les coordonnées de son homologue italien lui sont transmises (Comando regionale Liguria, Guardia di Finanza, Genova).

Point 6 de l'Ordre du Jour

Travaux à réaliser en 2015 sur la frontière

La Partie italienne a programmé du 1 au 10 septembre 2015 des travaux de levé GPS afin de résoudre les divergences entre les restitutions effectuées par les 2 pays sur le secteur I de la frontière. Une mission sur la zone de Clavière sera aussi effectuée pour implanter une borne indiquant l'ancien tracé du torrent « Piccola Dora ».

Pour ces travaux, la Partie italienne compte utiliser un hélicoptère de l'armée italienne qui devra nécessairement survoler le territoire français à proximité de la ligne.

Afin de garantir la résolution des points de divergences, et une détermination commune de la ligne frontière, la délégation française assure qu'un expert technique de l'IGN participera aux travaux décrits ci-dessus.

La Commission mixte approuve la priorité accordée à la détermination numérique de la ligne frontière, en accord avec les besoins européens d'interopérabilité des données géographiques.

A l'issue de ces travaux l'entretien et la restauration des points frontière pourront alors reprendre.

Point 7 de l'Ordre du Jour

Divers

a) Le point triple franco-suisse-italien

La Commission mixte a pris acte du point 6 de l'ordre du jour de la réunion 2012 des experts techniques de Florence quant à la détermination et à la matérialisation du point triple italien-français-suisse au sommet du mont Dolent.

Sur ce point, jusqu'à ce que de nouvelles décisions soient prises par les trois pays voisins, les coordonnées ETRS89 du point triple seront celles déterminées par la restitution photogrammétrique suisse, et transformées dans les projections italienne Gauss-Boaga et française Lambert-93.

Ces coordonnées ont été reportées dans la liste officielle des points de la frontière entre l'Italie et la France, signée à Bard en 2012.

b) Considérations sur l'éventuelle mise à jour de l'accord franco-italien

La directive INSPIRE demandant une conciliation bilatérale sur la définition d'une ligne frontière commune de précision métrique, il est constaté en Commission mixte que l'organisation des travaux concernant la frontière a vu le rôle dévolu aux délégués des secteurs se réduire alors qu'augmente celui des instituts géographiques. Il est suggéré qu'une réflexion s'amorce autour de la mise à jour des textes en vigueur, afin de tenir compte des évolutions techniques, administratives et juridiques survenues depuis l'Accord du 26 mai 1983.

Le président de la Partie française propose d'entamer une réflexion sur l'interprétation des accords franco-italiens de définition et de délimitation de la ligne frontière quand sa définition coïncide avec un objet géographique naturel (rivière, ligne de partage des eaux, etc.).

- a) la ligne frontière doit-elle continuer à coïncider avec l'objet géographique à la date de sa détermination même si la position de l'objet évolue dans le temps (interprétation qui a prévalu jusqu'à cette date) ? ou bien doit-elle
- b) épouser les modifications de l'objet géographique en question.

La Partie italienne en prend note et propose d'y réfléchir.

c) Prochaine réunion des experts techniques

La prochaine réunion des experts techniques se tiendra à Paris, à l'Institut Géographique National sur 3 jours, du 3 au 5 novembre 2015.

d) Prochaine réunion de la Commission mixte

En accord avec l'accord franco-italien du 26 mai 1983 et le point 9 d) de la session XXII de la Commission mixte (Cuneo 2009), la prochaine réunion aura lieu en Italie les 27 et 28 avril 2016. La première partie de la réunion sera consacrée aux comptes-rendus des experts techniques.

Le lieu sera confirmé à l'avance par voie diplomatique ou par des contacts directs entre les présidents des deux délégations.

La délégation du pays hôte fournira les interprètes.

Fait, lu et signé à Nice le 9 Avril 2015 en 2 exemplaires, italien et français.

Le président de la
délégation italienne

Le président de la
délégation française

Pasquale d'Avino

Jean-François Devémy

Liste des annexes :

1. Composition des délégations italienne et française
2. Compte-rendu de la réunion des experts techniques qui s'est tenue à Florence du 6 au 8 novembre 2012
3. Compte-rendu de la réunion des experts techniques qui s'est tenue à St-Mandé du 19 au 21 novembre 2013
4. Compte-rendu de la réunion des experts techniques qui s'est tenue à Florence du 7 au 9 octobre 2014
5. Liste des coordonnées ETRS89 des points du tracé de la ligne frontière franco-italienne secteur VIII

LISTE DE LA DELEGATION FRANCAISE

a/Membres titulaires

1. Jean-François Devemy, SG, sous-préfet, Président délégation française, jean.francois.devemy@interieur.gouv.fr
2. Pascal Roche, SG, membre titulaire délégation française, secrétaire CMA, pascal.roche@interieur.gouv.fr
3. Marine Alègre, MAEDI, membre titulaire délégation française marien.alegre@diplomatie.gouv.fr
4. Pierre Vergez, IGN, membre titulaire délégation française pierre.vergez@ign.fr

b/experts

1. Anne Duret, ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, service de la géodésie, IGN, anne.duret@ign.fr
2. Bertrand Cadiot, préfet, chargé de mission pour les questions transfrontalières, Secrétariat général, Ministère de l'intérieur bertrand.cadiot@interieur.gouv.fr

c/délégués à l'abornement des secteurs I à IIX

1. Savoie :
Aurélien Bertrand, chef de service de la surveillance, brigade de douane de Modane, secteurs II et III, aurelien.bertrand@douane.finances.gouv.fr
2. Hautes-Alpes :
Pierre-Yves Lecordix, directeur adjoint, direction départementale des territoires des Hautes Alpes, secteurs IV et V, pierre.yves.lecordix@hautes-alpes.gouv.fr
3. Alpes-Maritimes :
- Antoine Cutri, Chef de service douanier de la surveillance, brigade de douane de Menton, Secteur VII, antoine.cutri@douanes.finances.gouv.fr
- Jean-Luc Falco, chef de service de la police aux frontières de Menton, secteur VIII jean-luc.falco@interieur.gouv.fr

d/interprète

Mme Alison Candido, MI/DCI, interprète, alison.candido@interieur.gouv.fr

LISTE DE LA DELEGATION ITALIENNE

- **M. Pasquale d'AVINO** – Ministère des Affaires Etrangères – Chef de la Délégation italienne – pasquale.davino@esteri.it

- **M. Maurizio GALLUCCI**, Directeur, Bureaux des Douanes d'Impéria et d'Aoste – Agence des Douanes et des Monopoles – Membre de la Délégation – maurizio.galluci@agenziadogane.it

- **M. Renzo MASEROLI**, Cartographe, Sous-Directeur de Géodésie à l'Institut géographique des Armées - Membre de la Délégation – vicedirgeod@geomil@esercito.difesa.it

- **M. Simone BARTOLINI**, Cartographe, Chef de la Subdivision des Frontières, Institut géographique des Armées - Membre de la Délégation – casezconfgeod@geomil.esercito.difesa.it

- **Mme Maria VITTORIA de VITA**, Cartographe, Institut géographique des Armées, Subdivision des Frontières - Membre de la Délégation – ad1sezconfgeod@geomil.esercito.difesa.it

- **Mme Elena LUPERTO**, Institut géographique des Armées, Secrétaire de la Délégation – adsezcalcoli@geomil.esercito.difesa.it